INITIALES DU PRÉSIDENT
4726
INITIALES DU SECRÉTAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

CONSEIL DES COMMISSAIRES

PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2017

Session ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Harricana tenue au centre administratif, sis au 341, rue Principale Nord, Amos, bureau 3050, le dix-huit décembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures.

PRÉSENCES

Les membres du conseil des commissaires :

Mmes	Lyne Brousseau,	par conférence téléphonique
	Jeanne Grenier,	par conférence téléphonique
	Annie Quenneville,	présidente
	Isabelle Rouillard	
MM.	Marc Désilets	
	Jean-François Drouin,	représentant du comité de parents
	Jeannot Létourneau,	représentant du comité EHDAA
	Carl Périgny	
	Éric Pomerleau	
	Stéphane Saulter,	représentant du comité de parents
	Joël Turcotte	

Les directions de services :

Mmes	Johanne Godbout,	secrétaire générale
	Marie-Hélène Grondin,	directrice du Service de l'enseignement, des services éducatifs complémentaires et du Transport
	Maryline Lambert,	directrice du Service des ressources humaines
MM.	Francis Audet,	directeur du Service des ressources matérielles et administratives
	Pascal Germain,	directeur du Service des ressources financières
	Yannick Roy,	directeur général

ABSENCE

M.	Denis Coutu,	vice-président

1. Ouverture de la séance

Le quorum est atteint. L'assemblée est présidée par madame Annie Quenneville, présidente.

Il est 19 h 05.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-7039-17 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Marc Désilets,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

QUE la présidente d'assemblée soit et elle est autorisée à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE.

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 NOVEMBRE ET 27 NOVEMBRE 2017

CC-7040-17 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jeannot Létourneau,

QUE la secrétaire d'assemblée soit et elle est exemptée de la lecture des procès-verbaux du 20 novembre et du 27 novembre 2017.

QUE ces procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE.

4. Intervention de l'assemblée

Aucune intervention à ce point.

5. Comités de parents et EHDAA

La rencontre du comité EHDAA du 5 décembre a été annulée par manque de participants.

Pour le comité de parents tenu le 11 décembre, les sujets traités ont été : des explications de la direction générale sur les mesures dédiées et protégées; les critères d'inscription; bref historique et état de situation des Rendez-vous RAP et finalement la réalisation par les membres d'un sondage de la fédération relatif aux orientations de la prochaine planification stratégique.

6. Correspondance

Aucune correspondance.

7. Suivi de dossiers

Aucun sujet traité.

8. Huis clos

Aucun sujet traité.

9. Dossiers à développement

Aucun sujet traité.

10. Dossiers courants

10.1 CRITÈRES POUR L'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

CC-7041-17 CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique, cette Commission scolaire doit adopter ses critères d'inscription pour ses élèves;

CONSIDÉRANT que ce document a fait l'objet des consultations prévues par la Loi;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Isabelle Rouillard,

QUE les critères d'inscription des élèves dans les écoles, pour l'année scolaire 2018-2019, soient adoptés tels que présentés par le Service de l'enseignement et les services éducatifs complémentaires.

ADOPTÉE.

10.2 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'UNE PELLE EXCAVATRICE

CC-7042-17 CONSIDÉRANT QUE le Centre de formation Harricana désire remplacer une pelle excavatrice requise en Conduite de machineries lourdes en voirie forestière;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de cet équipement nécessite un appel d'offres;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et administratives soit et est autorisé à procéder à l'appel d'offres nécessaire, afin de faire l'acquisition d'une pelle excavatrice requise par le Centre de formation Harricana.

ADOPTÉE.

10.3 DÉLÉGATION AU SEIN DU REGROUPEMENT DES PARTENAIRES EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL D'AMOS RÉGION

CC-7043-17 CONSIDÉRANT QUE dans la résolution CC-6510-16, la Commission scolaire Harricana confirme son partenariat avec l'Instance territoriale de l'Alliance de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE dans la résolution CC-6932-17, la Commission scolaire Harricana reconnait l'Instance territoriale d'Alliance de la MRC d'Abitibi comme référence et interlocuteur privilégié en matière de développement social et appuie l'incorporation de l'instance;

CONSIDÉRANT QUE les lettres patentes ont été obtenues le 21 novembre 2017 sous le nouveau nom de Regroupement des partenaires en développement social d'Amos-région;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Harricana a un intérêt pour les objectifs poursuivis par la corporation et doit identifier une personne déléguée qui se prévaudra, en son nom, des droits des membres actifs.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Stéphane Saulter,

QUE le directeur général, monsieur Yannick Roy, soit et est délégué représentant de la Commission scolaire Harricana à titre de membre actif de cette corporation, et ce, jusqu'au 31 mars 2019.

QUE la secrétaire générale, madame Johanne Godbout, soit et est substitut de monsieur Roy.

ADOPTÉE.

10.4 REPRÉSENTATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CORPORATION FORÊT ET RECHERCHE HARRICANA

CC-7044-17 CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant à l'assemblée générale de la Corporation Forêt et Recherche Harricana;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Jeannot Létourneau,

QUE la présidente soit nommée d'office pour représenter la Commission scolaire à l'assemblée générale de la Corporation Forêt et Recherche Harricana pour l'année scolaire 2017-2018.

ADOPTÉE.

Monsieur Coutu se joint à l'assemblée, il est 19 h 18.

10.5 DEMANDE DE REPORT DES ÉLECTIONS SCOLAIRES 2018

CC-7045-17 CONSIDÉRANT que la Loi sur les élections scolaires (chapitre E-2.3) prévoit la tenue d'élections tous les quatre ans au poste de président et à tous les autres postes de commissaires dont l'élection doit être faite suivant les dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT que les prochaines élections scolaires générales sont prévues pour le 4 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que la Loi électorale (chapitre E-3.3), en application du deuxième alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1), prévoit que les élections générales provinciales doivent avoir lieu tous les quatre ans;

CONSIDÉRANT que les prochaines élections générales provinciales auront lieu en octobre 2018;

CONSIDÉRANT que la proximité de la tenue des élections provinciales avec celles des élections scolaires à l'automne 2018 risque de nuire à la démocratie et à l'organisation de ces dernières;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de s'assurer de la mise en place de tous les moyens nécessaires pour favoriser l'expression d'une démocratie scolaire;

CONSIDÉRANT notre volonté d'arrimer les élections scolaires aux élections municipales;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Stéphane Saulter,

QUE la Commission scolaire Harricana demande au gouvernement du Québec le report des élections scolaires générales prévues le 4 novembre 2018 et de les repousser afin qu'elles concordent avec les élections municipales de 2021.

DE transmettre la présente résolution au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au député-ministre présent sur le territoire de la Commission scolaire Harricana, au Directeur général des élections du Québec et à toutes les commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE

10.6 Projet de loi nº 166

Le directeur général, monsieur Roy, présente les grandes lignes du projet de loi nº 166 portant sur la réforme du système de taxation scolaire.

D'abord, il rappelle que la taxe scolaire permet aux commissions scolaires de financer : les dépenses du siège social, la direction des écoles et des centres de FP et FGA; le fonctionnement des équipements et la moitié des coûts du transport scolaire.

La problématique du régime actuel par rapport à notre région provient de l'écart de taux de taxation entre les commissions scolaires francophones et anglophones, ce qui soulève des enjeux d'équité entre les contribuables de la région.

Les objectifs de la réforme consistent à :

- Faire disparaître l'iniquité liée aux écarts de taux de taxe scolaire pour les contribuables d'une même région
- Mettre fin aux transferts de contribuables;
- Alléger le fardeau fiscal des contribuables;
- Maintenir le niveau de financement des commissions scolaires;
- Respecter le pouvoir de taxation des commissions scolaires.

Pour l'année scolaire 2018-2019 comme mesure transitoire, la réforme propose qu'un taux unique régional de taxation scolaire basé sur le taux effectif en vigueur en 2017-2018 le plus bas parmi les commissions scolaires de chaque région. À cela s'ajoute une exemption de base de la taxe scolaire pour chaque contribuable soit le 25 000 premier dollars de la valeur foncière. Pour les années subséquentes, le projet prévoit que le calcul de la taxe inclura toujours une subvention pour insuffisance fiscale, ains qu'une pour la régionalisation. Cette dernière visera à abaisser le taux de taxation au taux le plus bas de la région.

De plus, le projet de taxation régional propose deux possibilités de modèle d'organisation de la perception de la taxe soit la désignation d'une CS responsable

par région ou le transfert de la gestion au comité de gestion de la taxe scolaire (actuel comité de gestion de la taxe de l'île de Montréal).

À la lumière de ces renseignements, les commissaires partagent l'orientation de conserver la gestion de la taxation en région. En fonction de l'échéancier et de la concertation régionale, un suivi sera effectué afin d'officialiser cette position.

10.7 Frais chargés aux parents

Ce point a été reporté à une prochaine rencontre.

11. Rapports d'activités de la présidente et du directeur général

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Pour la période du 8 au 15 janvier 2018
Présenté au conseil des commissaires du 18 décembre 2017
Conseil des commissaires

•

Environnement interne

- 2017-11-30 : Activité reconnaissance 5-15-25
- 2017-12-19 : AGA et CA - FERH
- 2018-01-08 : Présentation du projet d'augmentation de la superficie des plateaux sportifs à la Ville d'Amos

Environnement externe

- 2018-01-10/11 : Projet CAR – CS Sorel-Tracy

PRÉSIDENTE

Pour la période du 16 octobre 2017 au 15 janvier 2018
Présenté au conseil des commissaires du 18 décembre 2017
Conseil des commissaires

Environnement interne

- 2017-10-27 : Inauguration du nouveau gymnase, pavillon La Forêt
- 2017-11-08 : Rendez-vous RAP – prise de parole
- 2017-11-30 : Activité reconnaissance 5-15-25
- 2017-12-06 : CA - Génies en herbe Harricana
- 2017-12-19 : AGA et CA – FERH
- 2018-01-18 : Présentation du projet d'augmentation de la superficie des plateaux sportifs à la Ville d'Amos

Environnement externe

- 2017-10-17/18 : Formation sur la communication avec Johanne Godbout
- 2017-10-20/21 : Conseil général et PDG à Québec
- 2017-11-17/18 : Commission permanente
- 2017-11-22/24 : Congrès ADIGECS à Québec
- 2017-12-01 : Conférence téléphonique sur la taxation
- 2017-12-10/11 : Conseil général et 70e de la FCSQ

Divers

- 2017-11-10 : Rencontre Action-Réussite

INITIALES DU PRÉSIDENT
4732
INITIALES DU SECRÉTAIRE

12. Autres sujets

12.1 Suivi du conseil général de la FCSQ

La présidente, Mme Quenneville, résume les discussions liées aux sujets abordés lors de ce conseil, soit : les taxes, le retour possible de la CS Marie-Victorin au sein de la fédération; le projet de loi n° 144; le projet d'accompagnement des élus en préparation des élections et finalement la tenue de l'AGA et du Gala d'excellence lesquels se tiendront sous le thème du numérique, le 24 mai prochain.

Finalement, une rencontre a été tenue pour souligner le 70e anniversaire de la Fédération des commissions scolaires.

13. - LEVÉE DE LA SÉANCE

CC-7046-17 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 24.

Annie Quenneville, présidente

Johanne Godbout, secrétaire générale